

<b>Corps :</b>  <b>Discipline :</b>  <b>Profil :</b>	PRAG  <b>Education physique et sportive</b>  Professeur agrégé ou certifié EPS
<b>PROFIL ENSEIGNEMENT</b>    <b>Composante :</b>  <b>Référence composante :</b>	Sports collectifs petit terrain / Natation (connaissance des aspects règlementaires de l'activité pour accompagner l'équipe MNS). Des compétences transversales seraient un atout, afin de compléter l'équipe et favoriser les synergies avec les autres profils recrutés.   SUAPS

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<b>ENSEIGNEMENT</b>  <b>Profil :</b>   <b>Département d'enseignement :</b>  <b>Lieu(x) d'exercice :</b>  <b>Equipe pédagogique :</b>  <b>Nom du directeur de département :</b>  <b>Tél. du directeur de département :</b>	EPS  Assurer les enseignements évalués ou non pour les étudiants et les personnels L'enseignant contribue à la reconnaissance et au rayonnement de l'université de Nanterre tant dans la qualité de ses enseignements (capacité à concevoir et mettre en place des contenus pédagogiques adaptés) que dans les représentations compétitives extérieures en sport universitaire. Il est donc attendu un rôle moteur et fédérateur dans l'accompagnement des divers publics  SUAPS  Université Paris Nanterre, 200 avenue de la république 92000 Nanterre  L'équipe pédagogique est principalement composée de 10 enseignants titulaires.  RULLIERE Gilles  0140974081
--	---

<p><b>Email du directeur de département :</b></p> <p><b>URL du département :</b></p>	<p><a href="mailto:Gilles.rulliere@parisnanterre.fr">Gilles.rulliere@parisnanterre.fr</a></p>
<p><b>DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES :</b></p>	<p><a href="#">Des compétences administratives seront appréciées</a></p>
<p><b>MOYENS</b></p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <p><b>Moyens humains :</b></p> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <p><b>Autres moyens :</b></p>	
<p><b>AUTRES INFORMATIONS</b></p> <p><b>Compétences particulières requises :</b></p> <p><b>Evolution du poste :</b></p>	<p><a href="#">Direction du centre sportif universitaire</a></p>

# Modalités de transmission des dossiers de candidature

Informations disponibles sur le site de l'Université Paris Nanterre à l'adresse suivante :

<https://www.parisnanterre.fr/recrutement-nous-rejoindre/campagne-daffectation>

Publication du poste sur GALAXIE : **du lundi 15 septembre 2025 à 10 heures au vendredi 10 octobre 2025 à 16 heures** via l'adresse suivante :

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_PRAG\\_PRCE.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_PRAG_PRCE.htm)

**Le dossier de candidature à un emploi de type second degré dans l'enseignement supérieur est dématérialisé. Pour que la candidature soit déclarée recevable, les candidats doivent déposer leur candidature directement dans GALAXIE/module VEGA accompagnée des pièces obligatoires.**

## Liste des pièces obligatoires pour tous les candidats

- \* Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- \* Curriculum vitae détaillé ;
- \* Lettre de motivation adressée à Monsieur le Président de l'Université Paris Nanterre ;
- \* Copie du dernier arrêté de promotion ou de classement (**⚠ pas de copie écran i-prof**) ;
- \* Copie du dernier arrêté d'affectation (**⚠ pas de copie écran i-prof**) ;

*Si le candidat n'est pas en position d'activité, copie de l'arrêté indiquant sa position administrative (détachement, disponibilité, congé sans traitement, etc.) ;*

*Justificatif RQTH (le cas échéant).*



Ces emplois sont également ouverts aux **professeurs des écoles, aux fonctionnaires de catégorie A (non enseignants) quel que soit leur ministère d'appartenance et aux personnels enseignants appartenant à d'autres ministères** que celui de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **sous réserve de l'obtention d'un détachement dans l'un des corps des personnels enseignants du second degré public, d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale.**

Afin de pouvoir participer à l'une ou l'autre des campagnes, les fonctionnaires de catégorie A pour lesquels un détachement dans un corps des personnels enseignants du 2<sup>d</sup> degré public, d'éducation ou de psychologues de l'éducation nationale est nécessaire, devront formuler cette demande **dans les conditions et le calendrier prévu par la note de service annuelle DGRH B2-3 qui paraîtra au BOENJS au plus tard début décembre 2025.**

**La demande de détachement doit être adressée au rectorat ainsi qu'à l'établissement d'enseignement supérieur. L'affectation dans l'enseignement supérieur ne sera prononcée que si le détachement a été préalablement accepté.**



**Pour les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du MEN**, lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement public (AGREGATION, CAPES, etc.) qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé la **Copie de la demande d'intégration dans l'enseignement public doit être adressée au bureau DGRH B2-3 du Ministère.**

**Ne peuvent être candidats : les personnels relevant des corps enseignants de l'enseignement supérieur (professeurs des universités, maîtres de conférences, etc.).**



**Aucun document ne pourra être déposé ou pris en compte à partir du vendredi 10 octobre 2025 à 16H**